

**Mairie de LA CHAISE-DIEU**  
**Arrondissement de Brioude**  
**Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 39-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement et de circulation pour la commémoration du 8 mai

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement de la commémoration de l'Armistice de 1945

ARRETE

Article 1: Pour faciliter le bon déroulement de la commémoration de l'Armistice de 1945, le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits, **Place du Monument aux morts le vendredi 8 mai 2026 de 8h00 à 13h00.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,  
Le 30 avril 2026  
Le Maire,  
Armelle SAVINEL

